

**Sylvie HELYNCK**  
Commissaire-enquêtrice

M. Bachir AID  
Maire  
1 Place de la mairie  
88540 BUSSANG

Bussang, le 4 mars 2023

Objet : Procès-verbal des observations

Dossier n° E22000089/54

Réf : Enquête publique préalable au projet de révision du zonage d'assainissement de Bussang

Monsieur le Maire,

L'enquête publique citée ci-dessus étant close, je dois conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, vous notifier les observations du public recueillies pendant la durée de celle-ci ainsi que les miennes.

Cette enquête s'est terminée le 25 février 2023, sans incident notable. Je note une participation active des habitants. En effet, les propriétaires de 30 % des immeubles impactés par la modification du zonage d'assainissement se sont manifestés. Je relève la mise en œuvre correcte des modalités de publicité dont le courrier que vous avez adressé personnellement aux 78 propriétaires concernés. De plus le choix des dates de permanence prenant en compte les congés scolaires s'est avéré pertinent puisque la forte affluence de la permanence du 25 février a nécessité une prolongation d'une demi-heure.

Le registre mis à la disposition du public en mairie de Bussang comporte quarante-six observations élémentaires produites par vingt-deux contributeurs. Ces observations émanent essentiellement des propriétaires de parcelles impactées par les modifications.

Seules deux observations émanent de propriétaires d'immeubles situés déjà en zone d'assainissement non collectif, donc non concernés par la modification du zonage.

A l'issue du dépouillement de ces observations, je constate que les participants à l'enquête souhaitent des éclaircissements sur les contraintes qui leur seraient appliquées en raison des changements de zonage.

Une synthèse des arguments avancés montre que sur les 20 AVIS EXPRIMES :

-9 avis font état d'une fosse septique régulièrement contrôlée ;

-2 avis font état de la nécessité d'étudier une solution d'assainissement adaptée ;

-9 avis sont en défaveur de la modification du zonage. Les propriétaires estiment que leur secteur n'est pas isolé, le tout à l'égout existe à proximité de leur immeuble ou bien en amont et en aval de leur propriété. Certains d'entre eux soulignent aussi le coût important que cela représente pour leur foyer, d'installer une fosse. Enfin, plusieurs propriétaires notent que de nombreux chalets ont été construits ou réhabilités en maison de tourisme, rendant pertinent un raccordement à l'égout, principalement sur le secteur proche de la station de sports d'hiver. Pour toutes ces raisons, cumulées ou non, ils souhaitent que leur parcelle soit reliée à l'assainissement collectif.

J'ai relaté ces avis dans le tableau des observations ci-joint (6 pages).

Pour ma part, au regard des avis en défaveur de la modification du zonage, je m'interroge sur le bien-fondé du passage en assainissement non collectif de certains secteurs prévus initialement en assainissement collectif.

La proximité des habitations du centre-ville et/ou le raccordement proche du réseau existant n'aurait-il pas pu être mis en balance avec le coût d'une réhabilitation complète des ANC ?

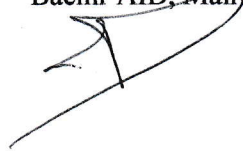
Enfin il me semble qu'il aurait été opportun, pour la bonne information du public, que ce comparatif ait été établi pour chacune des zones concernées par la modification du zonage.

Je vous serais donc très obligée de bien vouloir m'éclairer sur ces différents points, et de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Remis et commenté à la mairie de Bussang le 4 mars 2023  
(en deux exemplaires de deux pages)

Bachir AID, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bachir AID', written over a horizontal line.

Sylvie HELYNCK, Commissaire enquêtrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Helynck', written in a cursive style.